



Tampon (du centre aéré / de la crèche)

.....
.....
.....
.....

Objet : règlement participation CSE

La participation du CSE aux frais de garde pour l'été 2023 est de 6,50 € /enfant et /jour, plafonnée à 22 jours. Date limite de remboursement des prestations : au plus tard le **30 septembre**. Remplir un imprimé par enfant et par mois (limité au mois de juillet, aout)

Monsieur le secrétaire de CSE,

Je soussigné(e) atteste que l'enfant (nom et prénom) est inscrit dans notre établissement pour l'été du au2022*

*Détail précis des dates, en cas de période discontinue :
.....
.....

- Tarif journalier applicable : €
- Tarif à régler par le CSE : €
- Total à régler par la famille (différentiel) : €

Votre règlement s'effectuant par virement je vous fournis un RIB et je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire de CSE, l'expression de mes salutations distinguées.

A le.....2023

Secrétaire : Karine Fattaccioli
Trésorier : Dominique Alessandri

Secrétaire adjoint : Stéphanie Nesa
Trésorier adjoint : Joelle Colombani

Tel : 04 95 29 05 74/04 95 29 07 61

Fax : 04 95 29 05 95

Email : cse@aircorsica.com